



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IATOS

Question écrite n° 71331

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des personnels ATOS au regard de la mise en oeuvre du passage aux 35 heures. Dans l'académie de Montpellier, ces personnels s'inquiètent des conditions et modalités de la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière, et notamment les créations de postes dans cette académie.

Texte de la réponse

Le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique a prévu l'application du dispositif pour le 1er janvier 2002. Afin de respecter ce calendrier, le ministère de l'éducation nationale a mené des négociations approfondies sur ce dossier avec les représentants des personnes IATOSS relevant de l'éducation nationale, qui ont conduit à l'élaboration d'un accord cadre signé le 16 octobre 2001 par treize organisations syndicales représentant les trois quarts des personnels concernés. Pour mettre en oeuvre les dispositions de cet accord cadre, plusieurs textes ont été élaborés en concertation avec les organisations signataires. Ils sont entrés en application au 1er janvier 2002 après de nouvelles discussions décentralisées sous la responsabilité des recteurs d'académie. S'il n'y a pas eu de créations d'emplois IATOSS liées à l'ARTT, il convient cependant de rappeler que plus de 10 000 emplois ont été créés depuis le début de la législature, ce qui représente un effort sans précédent.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71331

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7489

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1673